

FSC®, A.C. Tous droits réservés, FSC-F000212



À L'ATTENTION DES ENTREPRISES QUI ACHÈTENT ET UTILISENT DES EMBALLAGES CERTIFIÉS FSC®

Version actualisée le 21/10/2020

N° Siret : 512 377 797 00034 FSC France, 8 Boulevard de la Paix, 56000 Vannes www.fr.fsc.org • 02 97 63 08 29

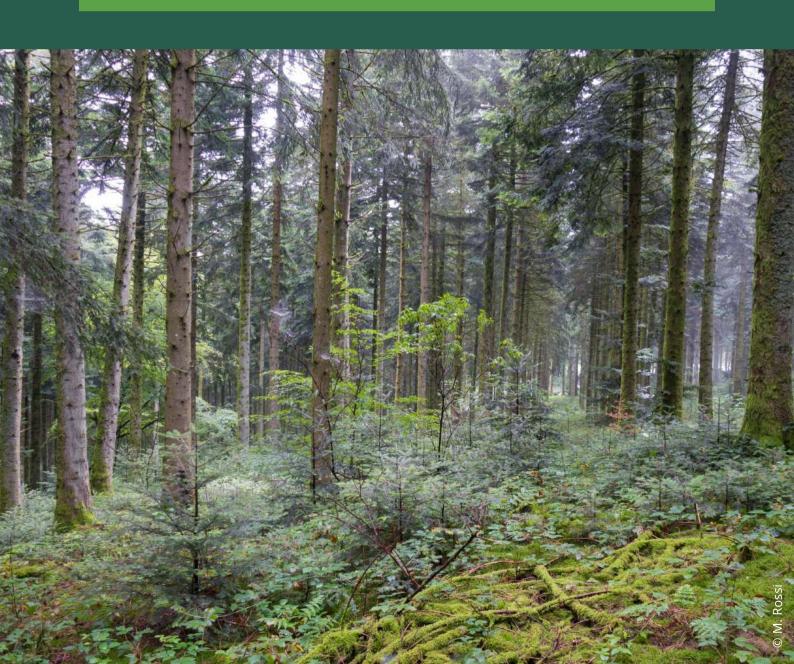


FSC®, A.C. Tous droits réservés, FSC-F000212

Pour répondre à la demande croissante d'emballages en papier et en carton FSC, FSC France a édité cette foire aux questions pour répondre de manière claire et succincte aux questions les plus fréquemment posées. Elle s'adresse principalement aux responsables qualité, achat, emballages, marketing et RSE des entreprises concernées par la certification FSC.

Vous retrouverez en dernière page les contacts pertinents des salariés de l'association FSC France pour toute question complémentaire à propos des emballages.

Remarque initiale: FSC®, son logo et le nom complet Forest Stewardship Council® sont des marques déposées, et leurs utilisations sont régies par des règles strictes.



OUESTIONS

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS Question 1. Qu'est-ce qu'un label FSC ?	Р. 4
PARTIE 2 – COMMUNICATION SUR L'EMBALLAGE (ON-PACK) Question 2. Comment faire pour demander l'apposition d'un label FSC sur un emballage dont un seul composant est issu de la forêt ? Question 3. Comment faire pour faire pour demander l'apposition d'un label seul FSC sur un emballage dont plusieurs composants sont issus de la forêt ? Question 4. Quels sont les types de produits que l'on peut utiliser sur des labels FSC ? Question 5. Plusieurs langues sont-elles disponibles les labels FSC ? Quelle langue dois-je ut Question 6. Dois-je utiliser le symbole d'enregistrement ® ou ™ sur le label FSC ? Question 7. Quelles sont les couleurs, orientations et tailles de label FSC autorisés ? Question 8. Je ne souhaite pas divulguer l'identité de mon fournisseur à travers son numéro de licence FSC. Comment faire ? Question 9. Je ne veux pas utiliser le label FSC, je souhaite ne faire apparaître que le logo et/ou utiliser le nom FSC sur l'emballage. Comment faire ? Question 10. Je veux ajouter un encadré, du texte ou un logo FSC complémentaire pour	
valoriser mon choix d'emballage FSC. Comment faire ? PARTIE 3 – LE LABEL FSC MIXTE Question 11. Pourquoi FSC a-t-il créé un label FSC Mixte ? Question 12. De quoi est fait un emballage portant le label FSC Mixte ? Question 13. Est-ce que le label FSC Mixte favorise la gestion responsable des forêts ? Question 14. Je souhaite mettre en avant l'utilisation d'un emballage FSC Mixte sur la communication on-pack, en complément du label. Quelles descriptions sont correctes ?	P. 13
PARTIE 4 – LE LABEL FSC RECYCLÉ Question 15. Pourquoi FSC a-t-il créé un label FSC Recyclé? Question 16. Je souhaite mettre en avant l'utilisation d'un emballage FSC Recyclé sur la communication on-pack, en complément du label. Quelles descriptions sont correctes?	P. 17
PARTIE 5 – COMMUNICATION HORS EMBALLAGE (OFF-PACK) Question 17. J'aimerais mettre en avant mon engagement et communiquer hors emballage avec les éléments de la marque FSC. Comment faire ?	P. 19
PARTIE 6 – CERTIFICATION CHAÎNE DE CONTRÔLE Question 18. Quelle est la démarche pour devenir certifié pour la Chaîne de Contrôle FSC ? Question 19. Quel est le coût de la certification Chaîne de Contrôle FSC ?	P. 20
PARTIE 7 – CONTACTS UTILES	P. 22



Question 1. Qu'est-ce qu'un label FSC?

Un label FSC permet au consommateur d'identifier qu'un produit est certifié FSC. Il existe trois labels :

- **FSC 100%** : produit composé en totalité de matières issu de forêts certifiées FSC (très rare dans les produits papier et carton) ;
- **FSC Mixte** : produit composé d'un mélange connu de produits forestiers vierges provenant de forêts FSC, de matières recyclées et de matières contrôlées (voir Question 11) ;
- FSC Recyclé: produit composé en totalité de matières recyclées (voir Question 15).







Il est au minimum composé du logo FSC, d'un titre de label (100%, Mixte ou Recyclé) et d'un numéro de licence. Le type de produit est obligatoire pour les imprimés et s'il y a un risque de confusion sur le composant certifié FSC (voir Clauses 3.6 et 3.7 de la norme **FSC-STD-50-001 V2-0**).



COMMUNICATION SUR L'EMBALLAGE (ON-PACK)

Question 2. Comment faire pour demander l'apposition d'un label FSC sur un emballage dont un seul composant est issu de la forêt ?

Prérequis:

- Je suis une entreprise non certifiée FSC qui souhaite utiliser des emballages issus de la forêt (papier, carton, bois, liège...) certifiés FSC; et
- Les emballages sont achetés imprimés et finis (le remplissage d'emballage et/ou une découpe aux dimensions souhaitées ne sont pas considérés comme une transformation du produit) ; et
- Le fournisseur direct d'emballages est certifié pour la Chaîne de Contrôle FSC et s'approvisionne en matières certifiées FSC.

Ce fournisseur peut vous partager son label (fichier graphique), pour que vous puissiez l'intégrer à la création numérique des emballages (il peut vous faire signer une décharge dans laquelle vous vous engagez à n'utiliser son label FSC que pour les créations des emballages que vous lui commandez).

Certains fournisseurs demandent plutôt de prévoir l'emplacement du label FSC, qui sera intégré à la création lors de l'impression.



Après avoir envoyé votre création numérique à votre fournisseur, l'organisme certificateur (qui lui délivre la certification FSC) vérifie le respect des règles d'usage de la marque FSC. Il est donc nécessaire de respecter ces règles dès la création. La norme définissant les règles d'usage de la marque pour les entreprises certifiées est le <u>FSC-STD-50-001 V2-0</u>.

Il existe également un **guide d'application** qui reprend de façon simplifiée les différents aspects de la charte graphique mais n'a pas de valeur normative.

De votre côté, vous pouvez vous assurer que les emballages livrés sont bien certifiés FSC en vérifiant qu'il est fait mention de leur caractère FSC sur factures (votre fournisseur en a l'obligation s'il imprime un label FSC).

D'une manière générale, pour vérifier qu'un produit vendu par un de vos fournisseurs est bien certifié vous devez :

- 1) Vérifier périodiquement qu'il dispose d'un certificat valide pour le périmètre de produit concerné sur la base de données https://info.fsc.org/certificate.php;
- 2) Vérifier que la facture qu'il vous délivre mentionne son numéro de certificat ainsi que la mention FSC (FSC 100%, FSC Mixte ou FSC Recyclé suivant le cas) pour les références concernées (idem sur les bons de livraison).

Attention : une entreprise certifiée pour la Chaîne de Contrôle FSC ne vend pas forcément que des produits certifiés, d'où l'importance de vérifier la facture délivrée.



Exemple de facture.

Question 3. Comment faire pour faire pour demander l'apposition d'un label seul FSC sur un emballage dont plusieurs composants sont issus de la forêt?

Prérequis:

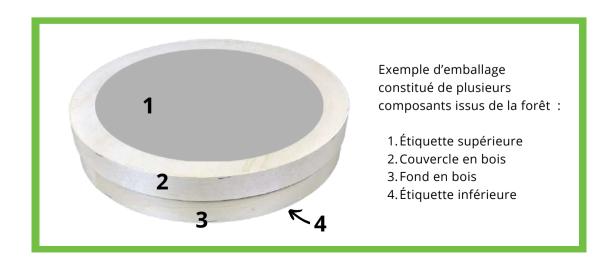
- Je suis une entreprise non certifiée FSC qui souhaite assembler différentes parties d'emballages issus de la forêt (papier, carton, bois, liège...) certifiés FSC; et
- Les parties d'emballages sont achetées imprimées et finies (le remplissage d'emballage et/ou une découpe aux dimensions souhaitées ne sont pas considérés comme une transformation du produit) ; et
- Les fournisseurs directs de toutes les parties d'emballages sont certifiés pour la Chaîne de Contrôle FSC et s'approvisionnent en matières certifiées FSC.

L'apposition d'un seul numéro de licence par Unité de Vente Consommateur est possible uniquement si vous êtes vous-même certifiés pour la Chaîne de Contrôle FSC.

C'est la meilleure option car c'est la seule qui vous permet :

- De faire apposer un unique label FSC sur la partie externe de l'emballage, ce label portant un numéro de licence FSC qui vous est propre ;
- De communiquer sur emballage et hors emballage (site internet, réseaux sociaux...) à propos de la certification de l'ensemble des composants issus de la forêt de cet emballage (sous le contrôle de votre organisme certificateur accrédité);
- De transférer à vos clients la certification FSC de cet emballage par l'apposition d'une mention FSC sur facture.

Si vous n'êtes pas vous-même certifiés et même si les labels de vos différents fournisseurs sont apposés sur tous les éléments constitutifs de l'Unité de Vente Consommateur, vous ne pourrez pas communiquer sur emballage et hors emballage (site internet, réseaux sociaux...) à propos de la certification de l'ensemble des composants issus de la forêt de cet emballage.



Question 4. Quels sont les types de produits que l'on peut utiliser sur des labels FSC ?

Les types de produits actuellement en usage sur les labels FSC sont :

Anglais	Français
Packaging	Emballage
Board (Card-Paperboard)	Carton
Paper	Papier
Cork	Liège
Wood	Bois
Bamboo	Bambou
Bark	Écorce
Charcoal	Charbon
Enveloppe	Enveloppe
Essential oil	Huile essentielle
Fiber	Fibre
Honey	Miel
Label	Étiquette
Latex	Latex
Mushrooms	Champignons
Pulp	Cellulose
Rattan	Rotin
Rubber	Caoutchouc
Syrup	Sirop
Viscose	Viscose



Question 5. Plusieurs langues sont-elles disponibles les labels FSC ? Quelle langue dois-je utiliser ?

Les règles de FSC n'imposent pas de langue, en dehors du respect de la législation en vigueur dans les pays de fabrication et de distribution du produit.

Le générateur de label FSC, auquel ont accès les entreprises certifiées pour la Chaîne de Contrôle FSC, permet de créer des labels avec une ou plusieurs langues (plusieurs dizaines de langues sont disponibles).

Exemple de label FSC Mixte en français et anglais :



Question 6. Dois-je utiliser le symbole d'enregistrement ® ou ™ sur le label FSC ?

Le symbole d'enregistrement doit être adapté aux pays de distribution du produit.

Si l'ensemble des pays de distribution connus au moment de l'impression font l'objet d'un dépôt de la marque FSC (avec le symbole ®), il faut utiliser le symbole ® sur le label.

Le symbole ™ doit être utilisé si le produit est distribué dans un pays dans lequel la marque FSC n'est pas déposée, ou si la liste des pays de distribution n'est pas connue au moment de l'impression du label.

Voici une liste <u>non exhaustive</u> de pays où la marque FSC n'est pas déposée (novembre 2019) :

- Europe : Albanie, Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Monténégro, Serbie...
- Afrique : Algérie, Maroc, Tunisie...
- Asie: Hong Kong, Israël, Taïwan, Qatar, Arabie Saoudite...

La liste complète et à jour est disponible sur le portail Trademark accessible aux certifiés FSC (https://trademarkportal.fsc.org).

Question 7. Quelles sont les couleurs, orientations et tailles de label FSC autorisés ?

La norme définissant les règles d'usage de la marque pour les entreprises certifiées est le <u>FSC-STD-50-001 V2-0</u>. Il existe également un <u>guide d'application</u> simplifié qui reprend de façon simplifiée les différents aspects de la charte graphique mais n'a pas de valeur normative.

Couleurs

Les couleurs standards qui doivent être utilisées pour les labels sont vert négatif, vert positif, noir et blanc négatif ou noir et blanc positif. La teinte de vert utilisée pour la reproduction est le vert Pantone™ 626C (ou R0 G92 B66 / C81 M33 Y78 K28).

Lorsque l'article imprimé ne présente pas les couleurs standards, le label FSC peut-être produit en utilisant la couleur présente la plus foncée sur un fond uni, à partir du moment où le contraste permet une bonne lisibilité. Le label peut être réalisé en version positive, négative ou transparente.

Exemples extraits du guide d'application :



Orientations et tailles

Pour les labels comportant le type de produit (la plupart des cas) :





Pour les labels ne comportant pas le type de produit (et éventuellement sur dérogation expresse de l'organisme certification après validation par FSC International):





Question 8. Je ne souhaite pas divulguer l'identité de mon fournisseur à travers son numéro de licence FSC. Comment faire ?

Prérequis:

Je m'approvisionne en emballages FSC directement auprès d'un fournisseur certifié pour la Chaîne de Contrôle FSC.

La présence du numéro de licence sur le label FSC permet au consommateur d'identifier l'entreprise responsable de l'apposition de ce label, et de pouvoir vérifier que la certification FSC de cette entreprise est bel et bien effective.

Si vous souhaitez faire apparaître un label FSC et masquer l'origine de votre approvisionnement, il vous sera nécessaire d'être certifié pour la Chaîne de Contrôle FSC. Dans ce cas, et avec un accord d'étiquetage entre votre entreprise et votre fournisseur, il sera possible de faire imprimer votre propre numéro de licence sur le label FSC.

Cet élément est également intéressant pour les entreprises disposant de plusieurs fournisseurs d'emballages qui souhaitent uniformiser les labels FSC sous leur numéro de licence FSC.

Question 9. Je ne veux pas utiliser le label FSC, je souhaite ne faire apparaître que le logo et/ou utiliser le nom FSC sur l'emballage. Comment faire ?

Ce n'est pas possible. Le logo FSC ou toute référence à FSC ne peut être faite qu'en complément d'un label FSC visible du consommateur (c'est-à-dire lorsque le label est visible sans abîmer l'emballage).



Question 10. Je veux ajouter un encadré, du texte ou un logo FSC complémentaire pour valoriser mon choix d'emballage FSC. Comment faire ?

Prérequis:

Le label FSC doit être apposé sur l'emballage, et visible du consommateur (c'est-à-dire lorsque le label est visible sans abîmer l'emballage).

Dans ce cas vous pouvez rajouter sur l'emballage un message mettant en avant cette démarche. Deux cas de figure peuvent se présenter :

- **1. Vous souhaitez décrire votre emballage**. Dans ce cas, votre message dépend du type de label apposé, vous pouvez vous référer aux Question 14 et Question 16 de ce document;
- **2. Votre message est une présentation de FSC**, vous pouvez vous référer à l'annexe C de la norme définissant les règles d'usage de la marque pour les entreprises certifiées (<u>FSC-STD-50-001 V2-0</u>).

Vous également demander à votre fournisseur d'intégrer sur l'emballage des éléments du Marketing Toolkit auquel ont accès les entreprises certifiées FSC, notamment les logos "Des forêts pour tous pour toujours" : https://marketingtoolkit.fsc.org/.







Exemple de valorisation du choix d'emballage FSC.



Question 11. Pourquoi FSC a-t-il créé un label FSC Mixte?



Notre idéal serait que les produits FSC soient issus à 100 % de forêts certifiées. Cependant, dans de nombreux cas, le mélange avec des fibres recyclées et des fibres contrôlées est actuellement la seule façon possible pour les entreprises de fabriquer des produits certifiés FSC.

Tout d'abord, de nombreux procédés industriels mélangent du bois dit « vierge » issus directement des forêts avec des matériaux récupérés. Ces produits ne peuvent donc prétendre à une labellisation FSC 100%.

De plus, de nombreux producteurs s'approvisionnent dans des régions où il existe à la fois des forêts certifiées FSC et non certifiées. Bien que nombre de ces entreprises souhaiteraient s'engager à s'approvisionner à 100 % en bois certifiés FSC, les forêts certifiées dans leurs bassins d'approvisionnement ne sont actuellement pas assez nombreuses pour fournir les matières premières nécessaires à la fabrication de produits certifiés FSC 100 %.

Enfin, le mélange est nécessaire parce que la plupart des scieries ainsi que le secteur de la pâte et du papier fonctionnent d'une manière qui ne permet pas la séparation des matériaux certifiés FSC, des matériaux récupérés et non certifiés FSC dans leur chaîne de production. Et comme l'approvisionnement exclusif en matières certifiées FSC n'est actuellement pas possible en raison des contraintes d'approvisionnement, sans mélange et donc sans label FSC Mixte, la plupart des entreprises du secteur ne seraient pas du tout en mesure de fabriquer des produits certifiés et labellisés FSC.

FSC s'efforce d'accroître la superficie des forêts certifiées FSC et la part des produits certifiés FSC 100% ou FSC Recyclé sur le marché. En attendant, l'option de mélange, permise par le label FSC Mixte est inévitable.

Question 12. De quoi est fait un emballage portant le label FSC Mixte ?



Les emballages FSC Mixte peuvent être réalisés par un mélange (dans des proportions connues) de produits forestiers vierges provenant de forêts FSC, de matières recyclées et de matières contrôlées. Il est essentiel de connaitre la composition de cet emballage pour déterminer quelles déclarations sont correctes.

Les matières recyclées, pour les produits papier et carton, peuvent provenir indifféremment :

- De recyclage pré-consommateur (invendus, chutes d'imprimeries...);
- De recyclage post-consommateur (emballage logistique, papier issu de centres de tri...).

Les matières contrôlées sont des matières d'origine forestière évaluées suivant les normes de Bois Contrôlé FSC. Ces approvisionnements doivent démontrer qu'ils excluent, via une analyse de risque, les bois provenant :

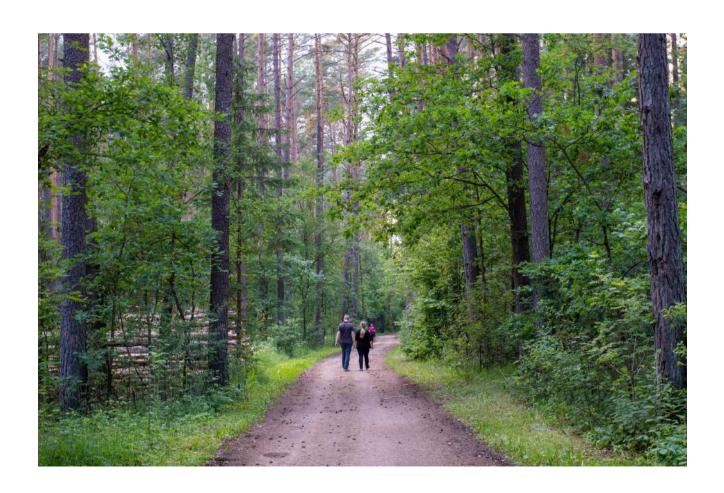
- De coupes illégales ;
- De zones de récolte où les droits civils ou traditionnels sont violés ;
- De zones de récolte où les Hautes Valeurs de Conservation sont menacées par les activités de gestion ;
- De zones de récoltes converties d'une forêt ou d'un autre écosystème boisé vers une plantation ou des usages non forestiers ;
- De forêts où des arbres Génétiquement Modifiés (GM) sont plantés.

Question 13. Est-ce que le label FSC Mixte favorise la gestion responsable des forêts ?

Absolument! Le mélange permet à un plus grand nombre de fabricants de participer au système FSC et de proposer des produits certifiés FSC. En retour, l'augmentation de l'offre et de la visibilité permet d'accroître la demande. Enfin, l'augmentation de la demande donne à un plus grand nombre de propriétaires et de gestionnaires de forêts une raison d'améliorer leurs pratiques de gestion et de s'orienter vers la certification FSC. En attendant, le mélange permet à l'offre FSC disponible d'arriver sur le marché, alors qu'autrement une grande partie ne le ferait pas.

L'utilisation de fibres recyclées dans les produits FSC contribue à alléger la pression de la demande sur les sources de matières vierges, aidant ainsi à protéger les forêts du monde. Il s'agit donc bien d'un usage responsable des ressources en bois, même si les forêts d'origine ne sont pas certifiées.

Le Bois Contrôlé FSC est une première étape pour améliorer la gestion des forêts car il impose des restrictions sur l'approvisionnement en bois non certifié FSC. La norme de Bois Contrôlé FSC atténue le risque que des matériaux provenant de sources inacceptables soient inclus dans les produits FSC Mixte. Cela permet de s'attaquer à des problèmes importants comme l'exploitation illégale des forêts, les violations des droits de l'homme et des droits traditionnels et la déforestation.



Question 14. Je souhaite mettre en avant l'utilisation d'un emballage FSC Mixte sur la communication on-pack, en complément du label. Quelles descriptions sont correctes ?

Des exemples de description correcte d'un produit portant un label FSC Mixte sont données dans l'annexe C de la norme définissant les règles d'usage de la marque pour les entreprises certifiées (FSC-STD-50-001 V2-0). Les emballages FSC Mixte peuvent réalisés par un mélange (dans des proportions connues) de produits forestiers vierges provenant de forêts FSC, de matières recyclées et de matières contrôlées. Il est essentiel de connaitre la composition de cet emballage pour déterminer quelles déclarations sont correctes.

La règle la plus importante pour conserver une déclaration fiable est de ne pas dire que les produits portant le label FSC Mixte sont composés de matériaux issus de forêts bien gérées ou gérées de façon responsable **sans mentionner les autres sources utilisées**.

Plusieurs cas de figure sont possibles pour les emballages en papier et en carton :

<u>Si l'emballage est uniquement composé de fibres vierges</u> (contact alimentaire en particulier), il comporte au minimum 70 % de bois issu de forêts certifiées FSC, et au maximum 30% de Bois Contrôlé FSC. Dans ce cas, des exemples de déclarations correctes sont :

"Ce produit est composé de matériaux certifiés FSC® et de matériaux contrôlés" "Ce produit est composé de matériaux issus de forêts bien gérées certifiées FSC® et d'autres sources contrôlées"

<u>Si l'emballage est composé de fibres vierges et de fibres recyclées</u>, il comporte au minimum 70 % d'un mélange de papier recyclé et de bois issu de forêts certifiées FSC, et au maximum 30% de Bois Contrôlé FSC. Suivant la composition de l'emballage, des exemples de déclarations correctes sont :

"Ce produit est composé de matériaux issus de forêts bien gérées certifiées FSC®, de matériaux recyclés et de matériaux issus d'autres sources contrôlées"

"Ce produit est composé de matériaux issus de forêts bien gérées certifiées FSC® et de matériaux recyclés"

"Ce produit est composé de matériaux recyclés et de matériaux provenant d'autres sources contrôlées"

Ces exemples peuvent être adaptés suivant les envies de communications de la marque (dans la mesure où la description correspond à la réalité). Le terme « produit » peut par exemple être remplacé par « carton » ou « emballage » et « matériau » par « fibre », « papier » ou « bois ».





Question 15. Pourquoi FSC a-t-il créé un label FSC Recyclé?



Le label FSC Recyclé existe pour valoriser le rôle important que joue le recyclage du papier et du bois dans la protection des forêts du monde (gestion responsable de la ressource bois). Encourager l'utilisation de matières recyclées permet d'abaisser la demande en bois et en pâte à papier vierges, ce qui réduit la demande en produits forestiers.

Contrairement aux mentions « papier recyclé » qui ne sont généralement pas vérifiés par une tierce partie (ou relatifs à des papiers constitués partiellement de matières recyclées), le label FSC Recyclé assure que tout le bois ou le papier d'un produit a été vérifié comme étant véritablement recyclé (un produit FSC Recyclé est composé à 100% de matières recyclées).



Question 16. Je souhaite mettre en avant l'utilisation d'un emballage FSC Recyclé sur la communication on-pack, en complément du label. Quelles descriptions sont correctes ?

Des exemples de description correcte d'un produit portant un label FSC Recyclé sont données dans l'annexe C de la norme définissant les règles d'usage de la marque pour les entreprises certifiées (FSC-STD-50-001 V2-0).

La règle la plus importante pour conserver une déclaration fiable est de ne pas dire que les produits portant le label FSC Recyclé sont composés de matériaux issus de forêts bien gérées ou gérées de façon responsable.

Des exemples de descriptions correctes sont :

"Les matériaux forestiers entrant dans la composition de ce produit ont été recyclés."

"Le label FSC® de ce [nom du produit] promeut l'utilisation responsable des ressources forestières de la planète."

Ces exemples ne sont pas figés et peuvent être adaptés suivant les envies de communications de la marque (dans la mesure où la description correspond à la réalité). Le terme « produit » peut par exemple être remplacé par « carton » ou « emballage ».

Important : vous pouvez demander à votre fournisseur d'ajouter un anneau de Möbius au label FSC Recyclé, sous lequel sera ajouté le pourcentage de matière recyclée de l'emballage (ce sera toujours 100 % dans le cas d'emballages FSC Recyclé).







Question 17. J'aimerais mettre en avant mon engagement et communiquer hors emballage avec les éléments de la marque FSC. Comment faire ?

Prérequis:

Je suis une entreprise non certifiée FSC qui utilise des emballages en papier ou en carton certifiés FSC. Ces emballages portent un label FSC, et je dispose des factures prouvant leur certification FSC.

Si votre entreprise souhaite communiquer en dehors des emballages (sur catalogue, site internet, réseaux sociaux, magasins...) à propos de leur certification FSC, en tant qu'entreprise non certifiée, vous devez <u>obtenir une licence promotionnelle</u> auprès de FSC France.

Cette licence promotionnelle vous permet d'utiliser les éléments de la marque FSC dans un but promotionnel, tout en vous offrant un accompagnement dans votre démarche de communication, et de vérifier la conformité de vos approvisionnements FSC (par les factures, bons de livraisons et/ou des attestations fournisseurs).

À noter : si vous possédez une licence promotionnelle FSC, vos clients BtoB n'ont pas la possibilité de communiquer à propos du caractère FSC de ces emballages.







Question 18. Quelle est la démarche pour devenir certifié pour la Chaîne de Contrôle FSC ?

La certification de gestion forestière FSC veille à une gestion responsable des forêts et plantations forestières, en maintenant un équilibre entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Pour s'assurer que les bois certifiés FSC ne soient pas mélangés à des bois issus de sources non-responsables, chaque maillon de la chaîne de transformation et négoce doit obtenir la certification traçabilité FSC (CoC pour Chain of Custody).

<u>Dans un premier temps, vérifiez que les produits vendus par vos fournisseurs disposant de la certification de Chaîne de Contrôle FSC sont bien certifiés :</u>

- 1) Vérifier périodiquement qu'il dispose d'un certificat valide pour le périmètre de produit concerné sur notre base de données en ligne (<u>info.fsc.org</u>);
- 2) Vérifier que la facture qu'il vous délivre mentionne son numéro de certificat ainsi que la mention FSC (FSC 100%, FSC Mixte ou FSC Recyclé suivant le cas) pour les références concernées (idem sur le bon de livraison).

Attention, une entreprise détentrice d'un certificat FSC ne vend pas forcément que des produits certifiés, d'où l'importance de ce point.

Si vous souhaitez vendre des produits en transférant leur mention FSC à vos clients BtoB et/ou pouvoir étiqueter votre produit certifié avec un label FSC, il vous faut obtenir vous-même la certification de traçabilité. <u>Voici les grandes étapes</u>:

- 1) Vous trouverez sur le site internet de FSC France des éléments de compréhension du système de certification de chaîne de contrôle (https://fr.fsc.org/fr-fr/certification/chane-de-contrle) et la norme correspondante (FSC-STD-40-004 V3-0);
- 2) La certification est délivrée pour 5 ans à la suite d'un audit initial ; un audit de suivi annuel doit également être réalisé. Ces audits doivent être réalisés par un organisme certificateur accrédité, met à jour les informations sur la base de données de FSC. Vous trouverez sur notre site une liste des principaux organismes certificateurs (https://fr.fsc.org/download.liste-des-organismes-certificateurs-accrdits-aot-2020.a-729.pdf) opérant actuellement sur le territoire français, afin d'effectuer un appel d'offre. Le coût d'audit dépend de la complexité du process à auditer, et le délai de certification dépend du temps qui vous est nécessaire pour adapter vos procédures à la certification FSC et de la disponibilité d'auditeurs (il faut généralement prévoir plusieurs mois au total);

- **3) L'obtention de la certification vous permettra de communiquer** sur vos produits avec votre propre numéro de licence FSC ce qui garantira la confidentialité de votre approvisionnement et vous fera gagner en visibilité et compétitivité auprès de vos clients car vous pourrez mentionner le caractère certifié de vos produits sur vos factures ;
- **4) Pour les aspects d'impression, d'étiquetage et de communication**, vous pouvez également consulter notre site et les éléments de la norme d'usage (https://fr.fsc.org/fr-fr/usage-de-la-marque) de la marque par les entreprises certifiées. Les règles d'usage de la marque FSC sur les produits et les supports de communication des entreprises certifiés sont données dans la norme correspondante (FSC-STD-50-001 V2-0);
- 5) Une redevance annuelle est à verser à FSC International, elle dépend du chiffre d'affaires généré par tous les produits forestiers certifiés et non certifiés et aux produits contenant du bois ou des composants fibreux (le chiffre d'affaires généré par les produits ne contenant aucun composant forestiers est ignoré). Vous trouverez le tableau 2 permettant de calculer votre redevance annuelle à la page 9 du document FSC-POL-20-005 V2-8 (https://fsc.org/en/document-centre/documents/retrieve/e18e2792-198a-4f4b-94f9-c46d9abc2021). Cette redevance sera prélevée par votre organisme certificateur, reversée à FSC International une partie en reviendra ensuite à FSC France selon un système de péréquation, ce qui nous permettra de vous tenir informés des évolutions du système et de vous assister sur toutes vos questions techniques et de marchés.

Question 19. Quel est le coût de la certification Chaîne de Contrôle FSC ?

Le coût de la certification FSC est très variable d'une entreprise à l'autre.

D'une manière générale, on retrouve trois coûts pour la certification :

- Le coût interne d'adaptation de votre fonctionnement et de vos procédures pour être conforme à la norme de la Chaîne de Contrôle FSC (FSC-STD-40-004), présenté au point 1 de la Ouestion 18 ;
- Les coûts d'audit (définis par les organismes certificateurs), voir le point 2 de la Ouestion 18 ;
- La redevance annuelle pour FSC International, décrite au point 5 de la Question 18.



Si les questions abordées ici ne couvrent pas votre cas particulier, n'hésitez pas à prendre contact avec FSC France.

Pour toute guestion relative à la certification Chaîne de Contrôle FSC et les règles d'utilisation du label et de la marque FSC sur les produits et emballages certifiés:

François Gambier — Chargé de mission Développement de filières □ f.gambier@fr.fsc.org

Pour toute question relative à la licence promotionnelle et la communication d'entreprise et hors packaging impliquant FSC :

Maya Bentz — Responsable communication et développement

Si votre entreprise est certifiée FSC ou dispose d'une licence promotionnelle FSC ; et qu'elle souhaite s'engager davantage en adhérant à l'association FSC France, vous pouvez contacter:

Aurélien Sautière — Directeur Exécutif □ a.sautiere@fr.fsc.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux!







